

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	30
- représentés	9
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/11/02-12**

**OBJET : Facturation de la redevance spéciale aux campings - Annulation des titres émis sur l'exercice 2016**

L'an deux mille seize, le deux novembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 octobre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Jean-Pierre TUVÉRI, 1<sup>er</sup> vice-président.

**Membres présents :**

Jean-Pierre TUVÉRI	Sylvie GAUTHIER	Muriel LECCA-BERGER
Philippe LEONELLI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Jeanne-Marie CAGNOL
Anne-Marie WANIART	Eric MASSON	Nathalie DANTAS
Bernard JOBERT	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Raymond CAZAUBON	Valérie MASSON-ROBIN	José LECLERE
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Hélène BERNARDI
Roland BRUNO	Robert PESCE	Pierre-Yves TIERCE
Jean PLENAT	Anne KISS	Michèle DALLIES
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Michel FACCIN

**Membres représentés :**

Vincent MORISSE donne procuration à Anne-Marie WANIART  
Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO  
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Ernest DAL SOGLIO donne procuration à Philippe LEONELLI  
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON  
Patrice AMADO donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL  
Charles PIERRUGUES donne procuration à Michèle DALLIES  
Sylvie SIRI donne procuration à Florence LANLIARD  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI

**Membres excusés :**

Jean-Jacques COURCHET  
Renée FALCO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016

Publication : 04/11/2016

**OBJET : Facturation de la redevance spéciale aux campings - Annulation des titres émis sur l'exercice 2016**

**Le rapporteur expose :**

Suite à des difficultés administratives importantes, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a décidé d'annuler le paiement de la redevance spéciale des campings pour l'année 2016. Cette mesure d'assujettissement s'appliquera par conséquent, en fonction de la production hebdomadaire d'ordures ménagères de chaque établissement, soit en 2017, soit en 2018 ou pas du tout, si celle-ci se situe en dessous du seuil fixé par notre règlement.

L'état constaté de la régie de recettes relative à l'encaissement de la redevance spéciale est le suivant au titre de l'exercice 2016 : sur 55 campings assujettis et facturés au titre de l'exercice, les 20 établissements ci-après s'étaient acquittés de leur créance auprès du régisseur et les sommes correspondantes ont été ainsi encaissées par notre collectivité.

Commune	Établissement	N° chèque	Montant	Réf facture
CAVALAIRE	LA PINEDE	9126698	3 338,00 €	CPG0043
	GCU CAMPING		3 440,00 €	CPG0056
LA CROIX VALMER	GCU CAMPING		10 171,00 €	CPG0013
GASSIN	LE MOULIN DE VERDAGNE	4465860	6 180,00 €	CPG0001
GRIMAUD	FERRARO Jeanine	0000807	315,00 €	CPG0018
	FERRERO Claude	5616027	99,00 €	CPG0020
RAMATUELLE	LA MATARANE CHÂTEAU DE PAMPELONNE	8907845	196,00 €	CPG0025
	DOMAINE DE JEANNE	3067639	553,00 €	CPG0027
	BIANCOLINI BREMOND GERMAINE	9787150	205,00 €	CPG0034
	LES PINS PITCHOUNS	9236847	210,00 €	CPG0032
	BRUNETTO POLA	9150497	220,00 €	CPG0053
	MOURET ROBERT	2312744	157,00 €	CPG0054
	FRESIA GILBERT	9633229	134,00 €	CPG0028
	DESBIAUX GILBERT	5759207	262,00 €	CPG0049
	DESBIAUX GILBERT	5759208	262,00 €	CPG0050
	MARCELLINO JACQUELINE	8126224	112,00 €	CPG0052
	CHEZ MARCEL	3583821	99,00 €	CPG0026
	CAP TAILLAT	0001654	2 078,00 €	CPG0055
PLAN DE LA TOUR	LA LAUNE	3970777	159,00 €	CPG0021
SAINTE-MAXIME	LES CIGALONS	9148190	1 557,00 €	CPG0047

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000180-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 03/11/2016

Publication : 04/11/2016

**La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez doit procéder au remboursement des sommes encaissées. Les sommes réglées par chèque et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un encaissement de la part du régisseur doivent également être restituées aux établissements concernés.**

**Je vous propose donc d'annuler les titres émis sur l'exercice 2016 par la Communauté de communes, à l'encontre des campings sus nommés.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/11/12-19 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 instituant la redevance spéciale et approuvant son règlement ;

CONSIDÉRANT les importantes difficultés administratives rencontrées dans la gestion de celle-ci sur l'exercice 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances du 17 octobre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 octobre 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

## **DÉCIDE**

### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### **Article 2 :**

**D'ANNULER** le titre de recette global émis au titre de l'exercice 2016 à l'encontre des campings suivants, selon la répartition financière indiquée ci-dessus :

- LA PINEDE, chemin des Manes à Cavalaire
- GCU CAMPING, avenue du Docteur Pardigon à Cavalaire
- GCU CAMPING, 393 boulevard de la mer à La Croix Valmer
- LE MOULIN DE VERDAGNE, chemin du moulin de Verdagne
- FERRARO Jeannine, 301 chemin des Cagnignons –Saint Pons à Grimaud
- FERRERO Claude, 2834 route de Sainte Maxime –Saint Pons Les mures à Grimaud
- LA MATARANE CHATEAU DE PAMPELONE, 3786 route des plages à Ramatuelle
- DOMAINE DE JEANNE, route de la Rouillère à Ramatuelle
- Camping à la ferme BIANCOLINI BREMOND Germaine, quartier des Tournelles à Ramatuelle
- LES PINS PITCHOUNS, quartier Grange à Ramatuelle
- Camping à la ferme BRUNETTO POLA, quartier des Tournelles à Ramatuelle
- Camping à la ferme MOURET Robert, route des Marres à Ramatuelle
- Camping à la ferme FRESIA BASTIDO LES AIGUIERS, quartier des Aiguiers à Ramatuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016

Publication : 04/11/2016

- Camping à la ferme DESBIAUX, 870 route de Camarat à Ramatuelle
- Camping à la ferme DESBIAUX, quartier Bistagne à Ramatuelle
- Camping à la ferme MARCELLINO Jacqueline, quartier de la Grange à Ramatuelle
- CHEZ MARCEL, chemin des Boutinelles à Ramatuelle
- CAP TAILLAT, route de l'Escalet à Ramatuelle
- Camping à la ferme LA LAUNE, 365 chemin des gorges Le Bon Refuge au Plan de la Tour
- LES CIGALONS, 34 avenue Croiseur Léger Le Malin à Sainte-Maxime

**Article 3 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161102-20160000180-DE

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2016

Publication : 04/11/2016